

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Présidence :	M. Michel MOUTON
Présents-e-s :	Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER et Fabienne TRONO
	MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY (Vice-président), Ivan MARTIGNONI, Patrick RELLSTAB, Olivier SCHEIB et Alan TORSELLETTI
Conseil administratif :	Mme Prisca WASEM, Maire M. Steve DELAUDE et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD, Maude RAMAZZINA et M. Valentin SAVIGNY
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 23 juin 2022	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prises de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022	2
2. Informations diverses	3
a) Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2023	3
b) Date des promotions citoyennes pour les jeunes nés en 2004.....	3
c) Journée de l'Audace.....	3
d) Revue genevoise.....	3
C. Rapports de commissions	4
1. Rapport de la commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2022	4
2. Rapport de la commission Environnement relatif à des pollinisateurs sauvages	4
D. Communications du Conseil administratif	5
1. Informations diverses	5
a) Garderie les Moustiques.....	5
b) Attribution de logements	5
c) Dépassements de crédit :	6
1. Achats grill à gaz avec support.....	6
2. Achat Tables et bancs	6
d) Bilan Bicentenaire.....	6
e) Obligation de tri et réduction des déchets : adoption de la loi sur les déchets	6
f) Mesures d'économie d'énergie.....	7
g) Identité de l'AMO	7
f) Séance de commissions réunies planifiées le 2 novembre 2022 à 18h30 (Retour Workshop de la Fondation Braillard)	7
h) Point de situation Tram	7
E. Propositions individuelles et questions	9

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

a) Ressenti personnel de M. Torselletti	9
b) Parking de la SI 296-298 route de St-Julien	11
c) Fourniture de gaz et d'électricité sur la commune	12
d) Subvention communale pour panneaux photovoltaïques	12
e) Utilisation de la salle polyvalente le dimanche avant 10h	14
f) Antenne 5G au 272, route de St-Julien	15
g) Famille ukrainienne	15
h) CMNet	15
i) Séances du Conseil municipal.....	16

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse les absences de Mmes Ramazzina et Bellaoud, ainsi que de M. V. Savigny, et informe que Mme Trono arrivera en retard. Il salue la présence de Mme le Maire Prisca Wasem, des Conseillers administratifs Steve Delaude et Fernand Savigny, du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe. Il n'y a pas de public. Il ouvre la séance à 20h.

Il entame l'ordre du jour.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 23 juin 2022

Plusieurs membres signalent des coquilles, qui sont rectifiées dans le document final. Autres modifications :

P. 3, dernière phrase de l'avant-dernier §, modifier : *C'est ce qui confirme que notre commune est calme, la circulation étant le sujet qui y mobilise le plus la police ~~dans notre commune.~~*

P. 5, 4^e §, corriger : *C'est la personne pressentie qui a fait le calcul ~~du coût de cet AMO pour tout le projet.~~*

P. 7, dernier mot, rectifier : *L'indiscipline* au lieu de ~~La discipline~~

P. 9, lettre h, 2^e phrase de l'intervention de M. Delaude, corriger : *~~La barrière~~ Le miroir est sans doute ~~sur~~ posé sur parcelle privée.*

Ainsi modifié, le PV de la séance du 23 juin 2022 est approuvé par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu de la séance du 23 juin 2022

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2022 est approuvé par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prises de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022

Le Président rappelle que la demande porte sur l'usage ou non du droit de veto par rapport à ces différentes décisions. Il prend chaque décision l'une après l'autre et les fait voter comme suit :

A. Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative à l'octroi en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

B. Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative au versement par le Fonds intercommunal d'une participation, en 2023, de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus

C. Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-.

D. Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

relative au maintien, en 2023, de l'enveloppe attribuée par le Fonds intercommunal à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.

- E. Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative à la reconduction, en 2023, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
- les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-,
 - les investissements pour les applicatifs communaux du Service intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.
- F. Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative au maintien en 2023, de la participation du Fonds intercommunal, aux charges de fonctionnement du Groupe Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-.
- G. Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative à la prorogation, en 2023, de la subvention annuelle octroyée par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.

2. Informations diverses

a) Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2023

Le Président, qui a officié dans des bureaux de vote, explique en quoi consiste le travail de Président ou de vice-Président du bureau de vote à Perly-Certoux, une tâche qu'il qualifie de très agréable, depuis l'accueil des jurés jusqu'au dépouillement et au repas qui suit, offert par la commune. En 2023, en additionnant les votations et les élections, il y aura 7 dimanches pris par cette activité électorale. De plus, ajoute le Président, cette prestation est rémunérée. Il invite 4 personnes à s'annoncer, puisque la présidence et la vice-présidence ont chacune un-e suppléant-e. Mais seulement 2 personnes seront requises par dimanche, donc l'activité reste souple.

S'annoncent Mme Bowman, Mme Habiyakare, M. Torselletti et M. Gisiger. Le Bureau de vote pour 2023 est composé comme suit :

Président : M. Torselletti ; vice-Présidente : Mme Bowman

Suppléant Président : M. Gisiger ; Suppléante vice-Présidente: Mme Habiyakare

b) Date des promotions citoyennes pour les jeunes nés en 2004

Le Président informe que les Promotions citoyennes auront lieu à l'Alhambra (Organisatrice : Ville de Genève), le lundi 10 octobre 2022 à 20h. Les membres intéressés peuvent s'inscrire auprès du Secrétaire général de la commune.

c) Journée de l'Audace

Le Président lit un courriel annonçant une Journée de l'Audace, qu'il lit :

Madame la Maire, Messieurs les conseillers administratifs, Madame/Monsieur le/la président-e du conseil municipal, Nous nous permettons de vous contacter afin de promouvoir la Journée de l'Audace auprès des membres de votre conseil municipal et de votre administration. Cet événement aura lieu le 15 octobre 2022 pour la 4ème fois à Genève, à la Salle Frank-Martin, rue de la Vallée 2, 1204 Genève.

Pour découvrir cet événement, nous vous offrons gracieusement 1 place, si vous voulez participer, nous vous remercions de nous communiquer votre intérêt par retour de mail, avant le 30 septembre pour que nous puissions vous envoyer votre billet d'entrée.

Si cela intéresse les membres, qu'ils s'adressent à M. Nierlé pour avoir le lien pour s'inscrire.

d) Revue genevoise

Le Président informe d'une action promotionnelle offerte aux membres du Conseil municipal qui peuvent se rendre à la Revue à plusieurs. Un billet est offert pour 10 billets achetés. Un apéritif payant suit.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2022

Mme Bowman, qui préside cette commission, résume le rapport qui a été envoyé aux membres du Conseil municipal. Elle rappelle que CHF 2'500.- ont été donnés en début d'année à la Chaîne du Bonheur pour l'action Ukraine. Il restait donc CHF 42'500.- au budget. La commission a reçu au 31 mai, 64 dossiers, qui ont été répartis entre tous les membres de la commission. Chacun-e a donc étudié ses dossiers et a pu les présenter lors de la séance de commission du 31 août 2022. La répartition finale se partage à 60% pour les associations genevoises ayant leur activité à Genève et à 40% pour les associations ayant leur siège dans le canton de Genève mais déployant leur action à l'étranger. Au total, 21 associations sont soutenues. Pour la partie genevoise, il s'agit essentiellement d'actions de lutte contre la précarité, de l'intégration des migrants et de lutte contre les violences sexuelles. Pour les associations actives à l'étranger, les associations retenues déploient des projets de développement à l'étranger le plus souvent portés par des femmes. L'association Kombit, très active à Haïti, est également soutenue cette année, comme elle l'est depuis quelques années déjà.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter les conclusions de ce rapport.

Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal vote les conclusions du rapport de la commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2022.

2. Rapport de la commission Environnement relatif à des pollinisateurs sauvages

M. Gisiger, président de la commission, informe que ce rapport est le fruit de cinq séances de commission. Les résultats à atteindre portent sur trois points, que M. Gisiger relit du rapport :

- 1.1. *Ressources en alimentation : Pérenniser un réseau de zones riches en fleurs sur les terrains publics couvrant la commune.*
- 1.2. *Sites de nidifications : Installer des sites de nidification sur le terrain public couvrant la commune.*
- 1.3. *Connaissances : Sensibiliser les enfants aux pollinisateurs sauvages.*

La durée du projet est de 4 ans. Un certain nombre de thèmes sont à créer, avec des actions de type sensibilisation, veille d'intérêt, chantiers participatifs, parcours d'information, publication communale, page web commune. Le budget est étalé sur trois ans dès 2023. M. Gisiger précise que la commission est soutenue par un partenaire professionnel pour ce projet. Le Conseil administratif devra conduire toute une série de projets, et le budget sera réévalué chaque année et adapté selon la situation. M. Gisiger ajoute que les membres du Conseil municipal pourront proposer du contenu sur la page web qui sera créée sur la commune. Il y aura beaucoup de travail et les commissaires sont passionnés et motivés par ce projet.

Le Président ouvre la parole, en rappelant que cette année 2022 est dédiée au phasage et au vote du budget de ce projet.

M. Savigny relève que des montants assez importants sont prévus sans le détail de l'utilisation de ces montants. Il souhaite savoir si un inventaire a été fait sur la commune et si les travaux de renaturation de l'Aire favoriseraient naturellement le retour des abeilles.

M. Gisiger invite à différencier les abeilles qui produisent du miel, nombreuses à Perly, des abeilles sauvages. Il y a une concurrence entre les deux, et la commission veut soutenir les abeilles sauvages car elles sont meilleures pour l'environnement à long terme.

M. Savigny s'interroge sur les prédateurs des abeilles sauvages, qui pourraient ruiner les efforts faits, qui doivent être pérennes.

M. Cheyroux attire l'attention sur l'introduction du rapport, qui contient la réponse: *Plus de 80 % des plantes à fleurs dépendent de ces abeilles sauvages ; les abeilles domestiques n'assurant que 15 % de la pollinisation.* M. Cheyroux précise que plusieurs types d'insectes sont des pollinisateurs, pas uniquement les abeilles. La commission s'est lancée dans cette démarche suite à des informations sur le fait que la situation cantonale enregistre un déficit de ces pollinisateurs sauvages, en raison des pratiques dans l'agriculture depuis des années. L'idée est venue de traiter ce sujet dans le cadre de la biodiversité, pour un montant pas excessif. L'enjeu est de pérenniser l'existence des

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pollinisateurs sauvages, qui ont un diamètre de vie de 500m et qui ne piquent pas. Les abeilles domestiques ont un rayon de quelques km. M. Cheyroux poursuit sur des problématiques différentes entre pollinisateurs sauvages et domestiques. Il rappelle que la pérennisation repose sur la nidification et la nourriture, essentiels pour la survie du pollinisateur sauvage.

M. Martignoni revient sur le coût, lié à des installations en dur, pour qu'elles durent. Il souligne une inconnue liée à l'école, invitée à participer. Si l'école choisissait de ne pas adhérer, cette partie tomberait.

M. Savigny demande si quelqu'un doit signer un contrat.

M. Martignoni répond que non, mais que le projet englobait les écoliers qui participent à la création de ces infrastructures pérennes. Mais, l'école reçoit de nombreux projets et pourrait dire non celui-là. Toutefois, le budget inclut déjà la participation de l'école. C'est un budget maximum, conclut M. Martignoni.

M. Delaude revient sur le déficit cantonal et demande si c'est le cas sur la commune. Vu le rayon d'action des pollinisateurs, de 500m, il voudrait savoir ce que l'action perly-certousienne changera au niveau cantonal.

M. Martignoni indique que le mandataire a fait un tour de la commune et a relevé que les abeilles étaient en nombre à Perly-Certoux. D'autres pollinisateurs sont absents sur la commune. Pour combler le manque cantonal, il faudrait que toutes les communes s'y mettent. Corollaire de la disparition des pollinisateurs, des oiseaux disparaissent aussi. Il espère que la commune fera école.

Mme Bourquin Guidi signale que des choses simples peuvent être faites, comme de faire pousser de la prairie sauvage plutôt que des gazons. Cela se fait à Meyrin. Ici, des prairies sauvages ont été plantées vers le foot, cela a déjà fait revenir de nombreux insectes.

M. Cheyroux indique qu'à côté des zones agricoles de la commune, la commission a trouvé bien que la population soit sensibilisée et porte son attention sur les petits insectes généralement inaperçus. La commune comprend des espaces urbanisés, des forêts, des prairies, des champs cultivés qui en font un endroit mixte et varié. Il est bien que cette composante de la biodiversité, que sont les pollinisateurs sauvages, soit prise en compte et que la population soit incitée à aménager des espaces adaptés à leur pérennisation. Un grand pan de ce projet porte sur la communication et la sensibilisation, par le biais des enfants, mais aussi par des conférences ou la création d'espaces de sensibilisation sur la commune, cités dans le rapport. Le prix comprend le coût des constructions mais aussi des heures pour la sensibilisation.

Le Président annonce l'arrivée de Mme Trono, à 20h45.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le rapport, qui demande d'approuver le projet et son budget, lequel est maximal et peut être réduit si certaines animations n'ont pas lieu.

Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le rapport de la Commission Environnement relatif à des pollinisateurs sauvages.

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Garderie les Moustiques

Mme Wasem informe que, suite à la démission des présidentes de cette association, de manière à poursuivre cette activité, les trois personnes restantes dans le comité ont engagé une personne professionnelle, qui est Mme Sylvie Enggist, gestionnaire de l'association Le Couffin pour les accueillantes familiales de jour. Mme Enggist est indépendante et gère deux autres jardins d'enfants. Les Moustiques bénéficient de ses compétences en comptabilité, formation et RH et sont soulagés de ces aspects. Les éducatrices bénéficient de formations régulièrement. La solution satisfait tout le monde à ce jour.

b) Attribution de logements

M. Savigny souhaite rappeler la procédure en place pour l'attribution de logements de la commune, qui suscite de l'incompréhension. Des gens apprennent sur les réseaux sociaux que des logements sont vides. Or, M. Savigny

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

rappelle que ce qui paraît sur les réseaux sociaux sont des éléments que la commune ne maîtrise pas et qui ressortent de la possibilité offerte aux locataires voulant résilier leur bail avant l'échéance de trouver un locataire solvable qui le libère de son obligation financière de payer le loyer. Or, lorsqu'une résiliation formelle d'un logement propriété de la commune est annoncée par la régie, la procédure normale se met en place qui est la suivante : une information publique est faite afin que les habitants soient informés de l'appartement à attribuer. Les personnes intéressées doivent ensuite s'inscrire à la mairie et remplir le questionnaire d'évaluation des critères entérinés par le Conseil municipal et l'accompagner d'un courrier de motivation. Les candidats doivent ensuite s'adresser à la régie pour remplir un dossier complet afin de s'assurer qu'il répond aux prescriptions cantonales, notamment portant sur le taux d'occupation du logement et les revenus. M. Savigny rappelle que les logements détenus par la commune se trouvent en zone de développement et sont donc soumis au contrôle de l'Etat.

c) Dépassements de crédit :

1. Achats grill à gaz avec support
2. Achat Tables et bancs

M. Savigny indique que ces deux objets engendrent un seul dépassement. Il provient, s'agissant des grills, d'achats pour CHF 8'000.- notamment pour mettre aux normes le matériel communal.

d) Bilan Bicentenaire

Le Président précise qu'il s'agit d'un bilan de fréquentation du Bicentenaire et pas encore d'un bilan financier, prévu pour le mois prochain. Il passe la parole à M. Delaude.

M. Delaude rappelle que la fête a eu lieu les 25 et 26 juin 2022. L'événement avait été dimensionné pour avoir une certaine taille. Sur la totalité des associations qui ont préparé les repas, 2550 repas ont été servis, hors les 200 planchettes apéro, les 75 pains et les 240 crêpes. Il a été consommé 2061 litres de boissons sans alcool, 370 l de vin et 75 l d'alcool fort. Quant aux activités et animations, la fréquentation a été importante, au Potatoes, chez les TSHM, au Babyfoot et au jeu de piste, avec 320 participants. La Girelle a cuit 201 catelles, ce qui représente une surface de 7,2 m², il faut trouver où les valoriser. La Mémoire de Perly-Certoux a eu de nombreux visiteurs, le catch aussi, les enfants ont fait 300 masques, 150 enfants ont posé leur main sur la fresque des Moustiques, et l'Aire des Seniors a réalisé 3500 fleurs en papier réparties sur le parcours de la Parade et 750 fleurs en PET. On estime, vu ces chiffres, qu'environ 3000 à 3500 personnes ont déambulé au Bicentenaire sur le week-end. Le Marché a aussi attiré du monde. Ce nombre est celui qui était prévu. M. Delaude espère qu'on se souvienne en bien de ce Bicentenaire, de nombreux habitants et visiteurs extérieurs sont venus, malgré la concurrence de la Fête de la musique.

M. Hilty rappelle le résultat très positif du tournoi des Elus malgré la dernière place de la commune. Il souligne que des équipes sont venues avec des équipiers professionnels et non élus, pour gagner. Il espère que cela ne se rééditera pas car c'est un frein pour les autres équipes composées d'amateurs.

Mme Habiyakare souligne que les anciens Conseillers ont apprécié d'être invités au repas officiel.

e) Obligation de tri et réduction des déchets : adoption de la loi sur les déchets

Mme Wasem informe que la loi a été approuvée par le Grand Conseil le 2 septembre. Elle fait obligation de trier les déchets aux privés, aux entreprises et aux entités publiques. Le premier objectif prévoit une baisse de 25% des déchets incinérés, ce qui correspond d'ailleurs à la diminution de la capacité des Cheneviers, ce qui fait de ce tri une véritable obligation. La première année d'entrée en vigueur de la loi sera dédiée à informer et sensibiliser la population. Dès la 2^e année, des contrôles seront opérés et des sanctions appliquées. Mme Wasem précise les trois axes forts de cette loi: réduire les déchets, ce qui implique une interdiction du plastique et de la vaisselle jetable, et une obligation pour les commerces de mettre à disposition de la clientèle des espaces de tri des emballages ; mieux trier les déchets, à l'aide de campagnes d'information et de sensibilisation, principalement autour des déchets de cuisine et de la petite poubelle verte ; éliminer les déchets sur le territoire cantonal, c'est-à-dire établir un site dans le canton pour éliminer les mâchefers, qui sont les reliquats de déchets incinérés.

M. Martignoni demande ce qu'il en est des gros déchets déposés sauvagement, aussi à côté des écopoints et si le transporteur agréé, souvent gêné par ces déchets, peut dénoncer les auteurs de ces dépôts sauvages.

Mme Wasem répond qu'avec cette loi, les APM pourront amender les auteurs de dépôts sauvages.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger rappelle que la commission Environnement va se pencher sur ce sujet de déchets sauvages.

Mme de Raemy demande si une communication sera faite aux organisateurs de manifestation concernant l'interdiction de la vaisselle en plastique.

Mme Wasem répond par l'affirmative. La première année est dévolue à la communication. Un concept est en cours au sujet du tri des déchets pendant les manifestations. Le Bicentenaire, les Promotions et le 1^{er} Août ont déjà servi de test pour la vaisselle réutilisable.

M. Gisiger signale que le tri des déchets pendant le Bicentenaire a été exemplaire. La FASE a mené ce tri de manière très professionnelle. Il faut le souligner dans le bilan du Bicentenaire.

f) Mesures d'économie d'énergie

Mme Wasem souligne que la commune va mettre les choses en place. Il y a deux axes : les habitants, qui auront une communication sur la fiche de suggestions transmise par la Confédération dans le *Trait d'Union*, et parallèlement, ce que mettront en place les administrations au niveau des communes. Mme Wasem informe qu'elle participe le lendemain à une task force Energie de l'ACG (Association des communes genevoises) pour harmoniser les décisions au niveau des communes sur le canton. Elle pourra sans doute donner davantage d'information au mois d'octobre.

g) Identité de l'AMO

Le nom de l'AMO, Assistant maître d'ouvrage, pressenti pour conduire la rénovation du groupe scolaire est communiqué par Mme Wasem. Il s'agit de M. Stéphane Lorenzini, architecte et ancien conseiller administratif de Lancy, qui est dans la phase de prise de connaissance du dossier de l'école.

f) Séance de commissions réunies planifiées le 2 novembre 2022 à 18h30 (Retour Workshop de la Fondation Braillard)

Le Président annonce une séance des commissions réunies le 2 novembre 2022, à 18h30, pour entendre les membres de la Fondation Braillard sur un retour de ce workshop.

M. Savigny rappelle que la fondation a proposé pendant quelques mois, d'avril à juin, une formation supérieure à de jeunes professionnels suivi d'un workshop organisés depuis juillet 2022, dont le thème est le territoire de la commune de Perly-Certoux et son développement. M. Savigny a participé à deux sessions de présentation des travaux des participants de ce workshop et relève le souci d'écouter la commune. A l'issue de ce workshop, il a demandé au président de la Fondation si une présentation était possible au moins à la Commission dédiée à l'Urbanisme. M. Savigny rappelle une démarche prévue dans notre Plan directeur communal, soit l'élaboration d'une image directrice intercommunale, dont l'étude est en phase de lancement, qui doit définir comment ce territoire peut être développé dans le respect des cautions, ou conditions, que nous avons mises dans notre PDCOM, approuvé par le Conseil d'Etat en 2018. Les participants engagés dans le workshop sont dégagés des, ou ne connaissent pas, les contraintes légales genevoises, mais le champ de leur travail recoupe en partie celui de l'image directrice. Il serait donc intéressant que tous puissent assister à une telle séance à laquelle M. Savigny souhaite inviter nos deux mandataires du PDCOM et des plans de site.

M. Cheyroux, qui préside la Commission d'Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité, propose que la séance de cette commission, initialement prévue ce 2 novembre, soit repoussée d'une semaine, au mercredi 9 novembre. Il encourage les membres à participer à cette séance de commissions réunies.

A l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour », le Conseil municipal approuve la décision de tenir une séance de commissions réunies le 2 novembre 2022 à 18h30, pour la présentation des résultats du Transition Workshop organisé par la Fondation Braillard sur le territoire communal.

Le Président et Mme Trono annoncent déjà qu'ils ne pourront y participer.

h) Point de situation Tram

M. Savigny fait référence à divers articles de presse parus sur ce sujet. Il informe avoir été contacté par un journaliste de *Léman Bleu* qui réagissait à un article paru dans *Le Messenger*, en France, qui titrait sur un « recours de Perly-Certoux contre le tram ». M. Savigny rappelle que la procédure en autorisation, fédérale, ouverte fin 2016 – début 2017, en est toujours à l'instruction du projet de tram dans notre secteur. Ceux qui souhaitaient faire des remarques ou des propositions devaient le faire dans un certain délai. La commune a fait part en 2017 de ses observations, remarques et propositions sous forme d'une « opposition ». « Opposition » est le terme légal de la seule procédure à

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

disposition, souligne M. Savigny. Ainsi, déposer une « opposition » ne veut pas dire qu'on est opposé au tram. Le traitement de la procédure d'opposition n'a pas été rapide, puisque le canton a traité surtout la première partie du tronçon du tram, de Lancy à Tourbillon. Le 2^e tronçon comprend la construction d'un pont au-dessus de l'autoroute, la construction d'une route de contournement de la route de St-Julien, et la réalisation du tram jusqu'à la frontière puis, de l'autre côté de la frontière, de la frontière jusqu'à la gare de Saint-Julien selon une procédure française. Cela fait 5 ans qu'il y a des discussions entend-on mais cela fait 5 ans que nous avons déposé nos remarques qui n'ont pas immédiatement, ni prioritairement été traitées. Notre opposition comportait plusieurs thématiques, concernant la mobilité douce, le bruit, les parkings utiles aux activités et commerces qui disparaîtraient sur la route de St-Julien, notamment devant la nouvelle agence postale. Le Conseiller d'Etat en charge des Infrastructures a répondu tardivement à l'invitation de venir présenter le projet du tram aux conseillers municipaux. Une présentation du projet devant les conseillers municipaux en séance des commissions réunies a eu lieu à fin 2020, où les hauts responsables du Département des Infrastructures et son chef ont présenté le projet devant les membres du Conseil municipal. La réaction des conseillers municipaux n'avait pas été très positive, malgré ou en raison du fait que le Département ait argumenté que le projet de tram apporterait que des avantages à la commune, sans répondre aux observations de celle-ci. Quelques mois plus tard, le Département a fait quelques propositions concrètes qui ont été examinées en Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité. Rappelons que deux sujets demeurent les principaux points de divergence : le futur schéma de circulation dans Perly et la disproportion de la plateforme En Louche comprenant 4 voies de tram parallèles, rendue nécessaire du fait du retour vers la ville d'un tram sur deux arrivant à l'entrée du village, donc sans desservir Perly. Le canton se disait disposer à étudier de manière approfondie une extension du parcours de tous les trams jusqu'au niveau de la frontière française, lieu où un tram sur deux rebrousse alors son chemin sans rejoindre Saint-Julien. M. Savigny relève que dans un article de journal, il a été indiqué que le canton avait fait des propositions que la commune n'aurait pas retenues. Or, la commune a bien retenu celle de l'extension du parcours de tous les trams jusqu'à la frontière, avec rebroussement d'un sur deux retournant vers la ville. Selon le canton, cette proposition entraînait une diminution de l'envergure de la plateforme En Louche qui ne devait plus comporter que trois voies, la troisième étant dévolue au prolongement d'une autre ligne de tram qui ferait un retour en arrière à partir de là. La commission a estimé que cette nouvelle ligne n'apporterait pas de prestation intéressante pour la population et ne devait pas être retenue, en concluant dès lors que pas plus de deux voies de tram étaient nécessaires à En Louche. Il précise encore que le canton avait conditionné l'étude de la prolongation des trams 15 jusqu'à la frontière à condition que la commune ne demande aucune modification de son schéma de circulation. M. Savigny présente à l'écran les schémas du canton et celui initialement proposé par la commune et les commente. Le schéma du canton fermait l'entrée de Perly à tout véhicule privé à En Louche, la grande partie des véhicules, pour s'y rendre, devant passer par la route des Ravières qui allait être mise sous pression. Par ailleurs, le chemin de la Mairie étant devenant sens unique en direction du Salève, l'ensemble des nombreux employés, usagers des commerces ou industries et habitants situés en bordure de ce chemin devront emprunter le chemin du Relai, devenu depuis lors zone 30, puis transiter devant le groupe scolaire pour rejoindre le chemin de la Mairie. Le souhait de la commune au moment du dépôt de son opposition était que le trafic des véhicules des habitants puisse entrer et accéder au centre de Perly par la route de St-Julien. La commune avait proposé que la route de Saint-Julien soit partiellement en sens unique, ce qui aurait permis au tram de disposer sur le secteur concerné d'une voie en site propre dans un sens seulement.

En juillet 2021, après que la commission se soit positionnée sur les dernières propositions du canton, la commune avait indiqué au canton qu'elle serait disposée à retenir le schéma du canton pour la circulation intérieure de Perly en proposant cependant une entrée fortement limitée et régulée par « En Louche » pour les véhicules individuels, et soumettait quelques améliorations du schéma. Le bureau spécialiste en mobilité, mandataire de la commune et qui l'a accompagné dans ce dossier, a examiné un moyen de réaliser une régulation forte de cette entrée, consistant à en limiter l'accès ou ne pas le permettre à certaines heures de forte affluence. La proposition de notre mandataire permettait d'éviter la création de bouchons lorsque l'entrée directe dans Perly ne serait temporairement plus autorisée, les véhicules devant obligatoirement poursuivre leur déplacement sur la route de contournement. Mais, le canton a répondu ne vouloir envisager aucune modification quelconque de son schéma de circulation, toute modification entraînant selon lui de redéposer complètement une demande d'autorisation à Berne. Pour M. Savigny, prenant exemple sur le tracé du tram à Lancy Palettes, des modifications importantes du projet ont pu être faites sans relancer intégralement une procédure d'autorisation. Devant ce refus du canton d'étudier les propositions de la commune, la commune les a communiquées à Berne.

Dernièrement, Berne a contacté tous les opposants avec les dernières prises de position des TPG et du canton et a indiqué aux opposants la possibilité d'avoir une séance de conciliation. C'est le journaliste de *Léman Bleu* qui affirme

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

qu'une telle séance aura lieu, M. Savigny suppose que c'est le canton qui le lui a dit et qui la souhaite. La commune est favorable à une telle séance de conciliation. Le journaliste ayant demandé ce qui se passera ensuite si la commune n'est pas entendue, M. Savigny indique avoir répondu que le canton n'avait pas fait beaucoup de pas dans le sens des demandes de la commune et qu'un recours contre une autorisation qui serait délivrée sur le projet déposé ne se ferait pas sans consultation du Conseil municipal.

M. Torselletti se dit étonné de devoir attendre un reportage pour connaître certaines dates. Le reportage donne la date de l'arrivée du tram à 2025.

M. Savigny répond que cela fait des années que le canton donne des dates de mise en service du tram, qu'il a déplacée déjà à plusieurs reprises. Ce sont des dates intentionnelles. Pour qu'elles se concrétisent, il faut que le canton dispose d'une autorisation.

M. Torselletti indique que M. Savigny a affirmé que le planning était inchangé. Du coup, pour M. Torselletti, la date d'arrivée du tram est 2023.

M. Savigny répond qu'il n'a jamais indiqué que le planning était inchangé. Ce qui est inchangé, c'est l'attitude du canton. Tant que l'autorisation n'est pas délivrée, le point de départ du processus de construction n'est pas connu et la date de fin du projet ne peut pas être donnée de manière juste.

M. Torselletti indique que la commission s'est réunie il y a vingt jours, et ses membres ont dû attendre de regarder un reportage sur *Léman Bleu* pour avoir des informations sur le tram. M. Torselletti ne comprend pas.

M. Savigny indique que si le nouvel élément provenant de la Confédération est communiqué maintenant, c'est parce que nous venons de le recevoir.

M. Torselletti rappelle qu'il y a deux séances, M. Savigny ne pouvait pas répondre à une question d'un Conseiller municipal sur le tram au motif que le canton lirait les PV. Et là, ce soir, c'est le grand déballage.

M. Savigny indique que c'était vrai il y a quelques mois mais que les informations publiées dans *Le Messager* et autre presse venant du canton, le niveau de confidentialité a dès lors changé. Il n'est plus nécessaire de réserver des informations et points de négociations aux seuls membres d'une commission.

M. Torselletti revient sur le fait que là, on peut tout entendre, du moment que *Léman Bleu* est passé, c'est le grand déballage. Et il y a vingt jours, la commission n'était pas au courant.

M. Savigny répond que le canton demandait la confidentialité sur les propositions qu'il faisait, mais qu'il l'a levée apparemment puisque le journaliste rend public que le canton a fait des propositions. M. Savigny confirme que ce qu'il a communiqué au Conseil municipal était correct.

E. Propositions individuelles et questions

a) Ressenti personnel de M. Torselletti

M. Torselletti souhaite faire part d'un ressenti personnel. Il a l'impression d'un problème de communication dans cette commune, un problème sérieux. Il prend l'administration : à la base, le rôle de l'administration est d'être au service des habitants, c'est une administration publique. Et là, il y a une fracture avec la population, il y a un décalage. Certains membres de l'administration envoient des e-mails qui sont secs, froids et blessants. Il y a beaucoup de personnes qui se plaignent et le Conseil administratif ne réagit pas. Le Conseil administratif s'en fiche, dit-il, et il demande qui est le chef de l'administration. Il demande quelle est la réaction par rapport à cela.

Le Président intervient pour rappeler que toutes les idées peuvent s'exprimer, mais les propos tenus doivent être exprimés sereinement, sans animosité.

M. Torselletti poursuit par rapport aux problèmes de communication entre le Conseil administratif et le Conseil municipal et les commissions. Le rôle du Conseil administratif est d'exécuter ce que le Conseil municipal décide, donc c'est nous qui décidons au quotidien et les commissions également. Sauf qu'on n'a pas les infos sur certains sujets. C'est comme si on vote un budget et on n'a pas le suivi ensuite, notamment dans les commissions. M. Torselletti regrette qu'il faille relancer pendant 3 mois des conseillers administratifs pour avoir une information sur une commission, il faut des dizaines de mails pour avoir une information sur le suivi des commissions. Il trouve cela pas normal. Il pense que le Conseil municipal et ses commissions doivent être tenus au courant par le Conseiller administratif délégué. M. Torselletti regrette aussi que les membres apprennent pendant les commissions que le Conseil administratif se lance dans des discussions mais que la commission n'a même pas voté et n'est même pas au courant. Il regrette que le Conseil municipal et les commissions perdent un peu de leur responsabilité.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président estime que deux points méritent réponses, si ce n'est ce jour, lors de la prochaine séance.

Mme Wasem souligne que les propos sont généraux et ne portent pas sur des points précis. On peut toujours se remettre en question mais il manque quand même des éléments concrets.

M. Delaude ne sait pas si la question est posée au Conseil administratif ou au Conseil municipal. Il estime que la séance du Conseil municipal n'est pas le lieu pour évoquer ce point. Il pense avoir déjà répondu à cette problématique directement à M. Torselletti et se dit surpris que ce sujet revienne. Si ce souci est partagé par les membres du Conseil municipal, il est possible d'en parler. Sinon, M. Torselletti peut aborder ce point directement avec le Conseiller administratif concerné.

M. Hilty voulait soulever ce point, assez sensible. Il indique que tous les membres ont reçu un e-mail pendant l'été de l'administration communale, nous faisant part d'un manquement d'un communier dans la commune par rapport à ses engagements et M. Hilty a été surpris, voire choqué de cette tournure. Il indique que tout le monde sait de quel communier il est question, qui est une personne qui s'est extrêmement engagée au niveau de la commune, des associations et aussi du Conseil municipal. Il trouve que sur la forme, c'est complètement à côté. Et c'est vrai que ce n'est pas la première fois qu'il y a tout à coup des dérapages comme cela, qui sont relativement graves à son sens, et il ose imaginer que cela a été traité par le Conseil administratif. Cela méritait d'être soulevé vu que sur ce cas-là, les membres ont tous été copiés et ont eu une visibilité sur cet échange.

M. Savigny répond que sur ce cas-là, le Conseil administratif n'a pas été indifférent par rapport à ce qui a été communiqué. Ce n'est pas l'opinion du Conseil administratif qui a été reproduite et c'est une thématique que le Conseil administratif traite avec l'administration.

Le Président invite M. Torselletti à donner un exemple sur le point des commissions, par exemple sur le budget de la commission Culture & Loisirs qu'il préside.

M. Torselletti invite les présidents de commission à réagir, car il estime qu'un président de commission doit avoir des informations sur le suivi budgétaire de sa commission sinon, il est difficile d'établir un budget pour l'année d'après. Le Conseil administratif demande qu'on revoie à la baisse le budget mais on ne sait même pas combien on a dépensé l'année d'avant. Il a fallu relancer des mails et des mails pour avoir des informations sur un coût d'un concert dans la commune que nous, la commission, avons voté. Par contre, la sortie du Conseil municipal. Il faut rendre de suite les comptes, y compris pour le repas des commissions. Il faut aller à la pêche aux infos, c'est ce qui fait penser à M. Torselletti qu'il y a un problème de communication entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Mme Trono pense que ce n'est pas le bon lieu pour dire ce que l'on ressent. Pour ce qui la concerne, en tant que présidente de commission, contrairement à ce que M. Torselletti évoque, lorsqu'elle a demandé ou a eu besoin d'une information, elle n'a jamais ressenti qu'on lui cachait la réponse. On se connaît et on peut aller vers l'administration et le Conseil administratif en leur demandant des explications car certains budgets sont compliqués à gérer. Sa commission a pu examiner son budget ligne par ligne. Il faut aller vers les personnes pour chercher les réponses. Se tournant vers M. Torselletti, elle estime que ce ne sont pas les présidents qui peuvent lui donner des réponses à ses questions dans ce cadre d'une séance plénière.

Mme Bourquin Guidi relève que quelque chose dans le fonctionnement des institutions fait qu'il y a toujours un décalage entre l'exécutif et le législatif. Cela se vit aussi dans les associations, entre le comité et l'assemblée générale. Ici, les Conseils municipaux ont lieu dix fois par an et l'exécutif travaille 12 mois. Il y a forcément des décalages et des décisions que l'exécutif doit prendre sans que le Conseil municipal puisse s'exprimer. Le pouvoir du Conseil municipal est d'arriver avec des propositions, des idées. Et l'Exécutif, après notre vote, va exécuter ce qu'on a décidé. Mais dans la gestion courante de la commune, l'Exécutif doit prendre beaucoup de décisions sans que l'on soit au courant.

M. Hilty revient sur un problème d'organisation générale. Il a le sentiment depuis plusieurs séances qu'il semblerait qu'au niveau de l'administration communale, il y a un problème de ressources. Il a été surpris d'entendre, en juin, l'annonce qu'il avait fallu recruter quelqu'un pour la rénovation du groupe scolaire et que la commission n'avait pas été mise au courant. Il l'attribue et il en est convaincu qu'aujourd'hui, il y a un problème de ressources, avec des gens en arrêt, avec des gros projets qui nécessitent des ressources supplémentaires et peut-être que c'est ça le problème. Il n'y a pas suffisamment de temps pour tout gérer et on travaille dans le rush. Ce décalage potentiellement vient de là. Il n'est pas suffisamment à l'intérieur pour se rendre compte mais s'il y a un problème au niveau structurel, au niveau des ressources, c'est un point qui doit être soulevé. Il pense que le Conseil administratif s'est déjà penché dessus et que les actions sont en train d'être prises pour répondre à cette problématique.

M. Savigny répond que l'administration n'est pas en situation de pleine capacité alors que des défis et demandes du canton font que c'est compliqué et que des dossiers sont traités en urgence. Le CA cherche des mesures et quelques

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

éléments devraient survenir. Un mandat intérim a été annoncé il y a quelques mois pour suppléer à l'absence d'un responsable mais ce mandat est terminé alors que le responsable est à nouveau absent. Indirectement, le Conseil municipal est touché aussi par cette situation.

Mme Wasem complète en indiquant que l'administration communale, pour une commune de 3000 habitants, n'est pas de grande taille par rapport à d'autres communes. Une personne absente, alors qu'elle est impliquée dans la plupart des projets importants, complique énormément la donne. Trouver quelqu'un qui peut la remplacer comme ça n'est pas toujours possible. Le temps d'organisation et d'intégration est énorme. Il n'existe pas sur le marché des personnes disponibles et formées à l'administration publique.

M. Gisiger se dit confus avec cette discussion. Cela fait de nombreuses années qu'il est au Conseil municipal. Il indique que l'on sent que quelque chose ne va pas et demande qu'est-ce que le Conseil municipal peut faire pour aider. On sent qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond mais on ne met pas le doigt dessus. Il y a pas mal de rumeurs qui circulent dans la commune. On entend, on écoute, mais on met peut-être encore plus de travail sur le bureau qu'on devrait. M. Gisiger souligne que la commune de Perly-Certoux fonctionne plutôt bien, à ce qu'il entend sur d'autres communes. Il voudrait aider la commune afin que les gens s'y sentent bien.

M. Cheyroux complète en indiquant n'avoir jamais été aussi inquiet par rapport aux difficultés que l'on rencontre dans la commune au travers de l'administration. Une personne phare est absente, la personne qui le remplace est là, très sollicitée. A moyen terme, d'autres changements vont survenir. Comme il faut un an pour qu'une personne intègre son poste, on se prépare deux, trois ans difficiles. Comment ne pas parasiter les choses et contribuer à ce que l'administration arrive à faire face à nos demandes et à celles des autres.

M. Scheib comprend le propos de M. Torselletti, qu'il partage aussi par rapport à la communication. Sur les sujets au long cours, il souligne que les commissions aimeraient avoir davantage d'informations. Typiquement, sur l'engagement de cette personne pour l'école, une discussion aurait pu avoir lieu avant. Il préconise des réunions régulières entre Conseil Administratif et Conseil Municipal.

M. Savigny remercie pour les propositions d'aide de M. Gisiger, mais il y a des tâches qui ne peuvent pas être déléguées au Conseil Municipal, ce n'est légalement pas possible. Au début de l'année, il y avait une conjonction d'absences, en lien avec un congé maternité, qui génère des problèmes. On est en cours d'engagement d'une personne avec des compétences techniques, et nous avons un secrétariat du service technique qui s'étoffe, ce qui va nous permettre d'être un peu plus serein pour aborder la dernière partie de l'année.

Mme Wasem ajoute qu'il y a un cumul d'absence. Il faut prioriser mais il a fallu assumer un Bicentenaire, des mesures énergétiques. On note ce qui vient du Conseil municipal mais derrière, il y a une priorisation à faire. On n'a pas toujours la maîtrise des avancées des projets. Mais, cela fait partie de notre mandat, on ne peut pas vous demander l'autorisation de remplacer une personne absente, c'est dans notre rôle. On n'a pas les moyens financiers de faire des engagements, comme vous le savez et le verrez avec le budget, mais on fait avec.

M. Gisiger remarque que la chance incroyable à Perly, c'est qu'il n'y a pas de partis politiques. A Onex, ils se querellent au point d'avoir oublié la population. Ce n'est pas le cas à Perly où les 19 membres pensent à la population.

M. Savigny revient sur la question des bruits et des rumeurs avancés par M. Gisiger, pour indiquer qu'il ne les connaît pas. Il invite celles et ceux qui connaissent des rumeurs à les communiquer au Conseil administratif, afin que des actions, correctives si besoin, puissent être prises.

b) Parking de la SI 296-298 route de St-Julien

M. Cheyroux signale que 60 places dorment et pourraient rapporter de l'argent. Il demande ce qu'il en est.

Mme Wasem répond que ce projet appartient aux projets qui ne sont pas prioritaires pour l'instant, même si plusieurs pistes ont été évoquées. Certaines places sont louées aux commerces de l'immeuble, à la crèche également. La mise en place d'un système payant avance mais plus lentement que ce que l'on souhaiterait.

M. Savigny signale que le parking du Centre de vie intergénérationnel connaît la même problématique. Les deux parkings ont une liaison et doivent être gérés de la même manière. Certaines places de stationnement sont ou peuvent être converties en dépôt. La commune loue ailleurs de l'espace de stockage de matériel pour les services communaux.

M. Cheyroux estime que ces parkings qui sont vacants depuis un certain temps représentent de l'argent. D'un côté, on ne va pas chercher l'argent là où il est, et de l'autre côté, on demande à des associations de faire des économies sur des montants qui sont de l'ordre de la centaine de francs. Il y a un impact qui n'est pas porteur.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Fourniture de gaz et d'électricité sur la commune

M. Martignoni demande si la commune se fournit aux SIG pour ces deux énergies ou si elle a contracté avec des intermédiaires privés. Dans ce dernier cas, des communes ont vu leur facture exploser.

M. Savigny répond en faisant le lien avec certains articles de journaux récents sur le sujet. La commune est concernée par cette problématique pour des grands consommateurs, comme le groupe scolaire ou la mairie, avec un recours au marché libre. Ce sont les SIG qui ont démarché la commune pour cela il y a quelques années en proposant leurs services pour accéder à ce marché, sans lui indiquer explicitement qu'il ne serait plus possible de revenir au marché régulé par la suite. Le contrat arrive à échéance en fin d'année, ce qui induit que la commune devra subir une augmentation sensible des coûts d'électricité. L'impact, significatif, sera porté sur le budget 2023 et devrait être situé entre CHF 100'000.- et CHF 150'000.-. M. Savigny indique que les cours du marché pour des contrats fixes de deux et trois ans diminuent fortement plus la durée est longue, ce qui signifie que les acteurs du marché s'attendent à une détente sur le marché de l'électricité relativement rapidement.

Comme M. Scheib demande quel pourcentage représente la part du marché libre, M. Savigny répond qu'il s'agit d'une grosse part, vu les bâtiments concernés, soit le groupe scolaire et le stade qui y est lié. Il redit que ce sont les SIG qui ont proposé à la commune de faire passer ces gros consommateurs sur le marché libre, mais avec les SIG comme partenaire-fournisseur.

d) Subvention communale pour panneaux photovoltaïques

M. Scheib fait part d'une question d'un habitant, qui souhaite faire poser des panneaux solaires et qui a relevé que la commune de Perly-Certoux n'attribuait pas de subventions à cet effet. M. Scheib a constaté que certaines communes proposent des subventions communales à côté des subventions cantonales et des SIG. Il demande si la commune peut envisager des subventions communales. Il propose un débat et un renvoi à la commission Environnement, voire des Finances, voire les deux commissions en même temps, voire un renvoi au Conseil administratif pour analyse, il est ouvert à tout.

M. Savigny invite à réfléchir à une question préalable avant d'envoyer en commission l'étude de la proposition, soit, si le Conseil municipal est prêt à soutenir une hausse d'impôts pour financer cette subvention.

M. Cheyroux estime que, par rapport à l'évolution de ces énergies, de leur disponibilité, des alternatives qu'elles soient fossiles ou renouvelables, cette question nécessite un peu plus de réflexion que de répondre à une de ces deux questions. Il regrette, par exemple, qu'on ne parle jamais d'éoliennes sur les toits des habitations, pourtant c'est très efficace. Beaucoup de choses devraient être pensées et réfléchies. Quand Mme Wasem a indiqué que les communes s'alignaient sur des mesures d'économie communes, il voulait poser la question pour savoir comment le Conseil municipal voulait débattre de cette tournure des événements, voire même si une consultation publique pourrait amener des choses. Il s'agit de questions ouvertes, la matière va évoluer, et le Conseil n'a même pas une commission de l'Energie, c'est la commission Environnement qui doit gérer cette sous-question. M. Cheyroux se demande aussi si c'est le Conseil administratif qui doit débattre de ça tout seul. Il aimerait entendre les membres sur cette facette de l'énergie.

Le Président résume que la question de M. Scheib s'adresse au Conseil municipal et au Conseil administratif. Il demande si le Conseil administratif et le Conseil municipal seraient susceptibles d'accepter l'octroi de subventions pour les panneaux photovoltaïques, avec les conséquences sur le budget de la commune. L'autre question, posée par M. Cheyroux, est d'avoir une réflexion plus globale sur l'énergie et l'énergie d'avenir dans notre commune et comment nous nous positionnons et comment nous faisons participer le Conseil administratif et la population sur cette question.

M. Scheib rebondit sur cette dernière proposition en indiquant qu'il faut créer une commission ad hoc et qu'elle fasse une enquête sur les questions de coûts, et aussi sur les autres possibilités.

La question de quelle commission peut traiter le sujet est lancée : Environnement, Finances, Bâtiments et Urbanisme sont citées.

M. Cheyroux rappelle le rapport de M. Prina lors de la précédente législature, qui avait fait état des IDC sur tous les bâtiments, publics et privés, de la commune. La notion de l'isolation fait partie de la problématique de l'environnement ainsi que de son financement. Il est favorable à la création d'une commission de l'Energie.

Le Président se fait confirmer par l'administration qu'il est possible de créer une commission ad hoc en cours de législature. Il pose la question de la création de cette commission ad hoc sur le thème de l'énergie et fait voter comme suit :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par 11 voix « pour », 1 voix « contre et 2 abstentions, la création d'une commission ad hoc intitulée « Energie » est adoptée.

Sur la constitution de cette commission, le Président demande qui veut en être le Président, puis met en discussion la question du nombre de membres qui est arrêtée à 5 personnes. La question de la composition précise, avec des membres nommés, est reportée à la séance prochaine, chaque liste devant en discuter.

M. Hilty indique avoir voté pour la création de cette commission, mais qu'il ne veut pas en faire partie. Il suggère que si d'autres membres sont dans ce cas, peut-être faut-il revoter sur la création de cette commission.

Le Président pose la question pour savoir qui ne veut pas faire partie de cette commission.

M. Martignoni estime qu'il faudrait déjà définir le cadre de cette commission car la dimension énergie est prise en compte dans les commissions Environnement et Bâtiment, par exemple. Il souligne que le thème des économies d'énergie se pose actuellement, dû à un événement qui est la guerre en Ukraine et que si celle-ci s'arrête, on n'en parlera plus. Il faut donc définir quelle sera sa mission et indiquer aux autres commissions si elles devront continuer de se préoccuper de l'aspect énergétique de leurs projets ou plus du tout. Si c'est pour faire des plans à 5 ou 10 ans, c'est très bien, mais il espère que les propos tenus par M. Savigny auparavant seront vrais et que d'ici 2 ou 3 ans, le problème sera réglé.

Mme Bourquin Guidi pense avoir compris que cette commission ad hoc est créée pour répondre à la question de M. Scheib et ensuite, elle peut être dissoute.

Le Président précise le cadre de cette commission, qui n'envisagera pas les économies d'énergie mais qui devrait réfléchir, pour la suite, sur comment la commune envisage la gestion de l'énergie.

M. Martignoni souhaite faire préciser que la commission examinerait les subventions que la commune mettrait en place pour les questions d'énergie.

M. Scheib estime que cette question pourrait être laissée à la commission Environnement.

Le Président pense qu'il faut revenir sur la question de la commission ad hoc mais il passe encore la parole à deux intervenants.

Mme Wasem rappelle que la commune devra penser énergie, qu'il y ait la guerre ou non, car la neutralité carbone devra être atteinte en 2050. L'examen d'une subvention peut être opéré par la Commission Environnement.

M. Delaude estime qu'on peut se pencher sur la question énergétique globale ou sur la réponse à la question précise de M. Scheib. Cette question est, selon lui, au niveau communal simplement financière. Il pense donc que c'est à la commission des Finances d'examiner cette demande.

M. Gisiger soutient la proposition de M. Delaude.

Mme Wasem revient sur le fait qu'il y a d'autres moyens d'aider pour la pose de panneaux solaires qu'une subvention. Des associations proposent de l'accompagnement, avec centrales participatives. Faire le tour de ce qui est possible est intéressant et devrait plutôt être examiné par la Commission Environnement. Elle signale des éléments de territoire sur lesquels on peut ou non poser des panneaux déjà recensés par le SITG (Système d'information du territoire genevois). La question du financement pour lever les freins financiers peut aussi être examinée globalement avec la part de budget à consacrer à des éléments énergétiques plus variés que les seuls panneaux photovoltaïques.

Mme Bowman pense que l'énergie est un sujet trop important pour que chaque commune puisse avoir sa solution. Les grandes solutions se trouvent au niveau cantonal et fédéral. Une commission communale n'a pas de poids, d'où son abstention. Là, elle estime que le problème est uniquement financier et non énergétique. Elle voulait mentionner ce soir que, pour faire des économies d'énergie, même minimales, elle propose de passer en revue les locaux des associations qui sont peu occupés et chauffés constamment. On pourrait limiter le chauffage aux périodes de présence dans ces locaux.

M. Hilty souhaite préciser, afin que les gens ne pensent pas qu'il était pour cette commission sans vouloir s'y engager, que, pour lui, pour les raisons qui ont été évoquées, la question de la subvention est purement financière, et qu'on ne peut pas se permettre de la verser, d'autant plus à des particuliers qui sont dans des situations aisées, car poser des panneaux solaires cela coûte un certain argent, ce qu'on ne peut pas se permettre dans la situation actuelle au vu des finances de la commune.

M. Cheyroux indique que s'il s'agit de répondre à cette question de subventions de capteurs solaires, cela peut être fait dans la commission Environnement. Il pensait à cette commission afin, comme toute commission, qu'elle établisse une politique communale énergétique et qu'elle fasse ressortir des éléments forts qui puissent apporter au Conseil

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

administratif des éléments de référence et indiquer une direction. Aujourd'hui, s'il y a une direction, elle est connue du seul Conseil administratif et s'il y a une politique, elle est connue du seul Conseil administratif. Il ne pense pas que, dans les années à venir, avec la neutralité carbone, le plan d'urgence climatique et avec les mesures prises par la Confédération, à l'inverse de ce que dit Mme Bowman, au niveau de la commune, il y a des responsabilités vis-à-vis de nos communiens et de notre environnement, vis à vis de notre patrimoine communal, de notre fonctionnement et de notre communication aussi, il est nécessaire d'y répondre d'une façon qui soit à la hauteur de ces attentes et qui nécessite une réflexion et une coordination à moyen terme. Ce n'est pas à court terme qu'elle agira.

Le Président indique être allé un peu vite sur la création d'une nouvelle commission et retire la décision de créer une commission ad hoc Energie. Il revient donc sur la seule question de subvention communale pour des panneaux solaires posée par M. Scheib, avec l'attention attirée par M. Savigny sur le financement de cette nouvelle prestation.

Il reformule la question :

Qui souhaite que la question de la création d'une subvention communale pour les panneaux solaires soit renvoyée à la commission des finances : six membres sont « pour ».

A contrario, qui estime que ce n'est pas le moment de créer une nouvelle prestation financière au vu des finances communales, la question pouvant être reprise plus tard si les finances s'améliorent : six membres sont « pour »

Qui s'abstient par rapport à la question du renvoi à la commission des Finances : trois membres.

Le Président conclut que pour l'instant, la question ne sera pas renvoyée devant la commission des Finances.

Un membre ayant changé son vote, **le renvoi de la question de créer une subvention communale d'aide au financement de la pose de panneaux photovoltaïques devant la Commission des Finances est finalement refusé par sept membres, accepté par cinq membres et trois membres s'abstiennent.**

Le Président pose la question du renvoi de cette question et aussi des mesures énergétiques futures à la Commission Environnement, mais M. Scheib intervient pour proposer qu'on fasse voter le renvoi en commission d'abord, et ensuite à quelle commission.

Le Président demande qui est favorable au renvoi à la commission Environnement : trois membres.

Il demande qui pense que cela n'est pas pour le moment nécessaire de le renvoyer à la commission Environnement : huit membres.

Qui s'abstient : 4 membres.

Le renvoi de la question de créer une subvention communale d'aide au financement de la pose de panneaux photovoltaïques à la Commission Environnement est refusé par 8 membres, accepté par 3 membres et 4 membres s'abstiennent.

e) Utilisation de la salle polyvalente le dimanche avant 10h

M. Hilty s'exprime en tant que Délégué du football. On lui a fait part que, pour le tournoi de football des juniors cet hiver, suite à des nouvelles mesures prises par rapport au concierge, notamment les dimanches, on ne peut pas utiliser la salle du haut avant 10h le dimanche. Il demande s'il s'agit d'une réglementation ou d'une loi qui le décide et qu'on doit appliquer ça, ou s'agit-il d'une mesure communale qui a décidé que tous les événements le dimanche ne pouvaient pas avoir lieu avant 10h.

M. Delaude répond qu'à sa connaissance, ce n'est pas une loi, c'est pour répondre à une problématique émise par le locataire du logement en haut, liée au bruit que fait la porte du hangar où sont stockés le matériel, les tables et les bancs. Cela a trait à la vétusté de la bâtisse. La décision a été prise pour lui préserver au moins un petit moment le dimanche matin, raison pour laquelle cela a été repoussé à 10h.

M. Hilty indique que, habitant la commune, il y a très peu d'événements qui se déroulent le dimanche dans la salle polyvalente. Il se dit très surpris qu'on décide de pénaliser les associations pour qu'une personne dans la commune qui... jusqu'à 10h le dimanche, où généralement tout le monde est debout. M Hilty ne comprend pas. Il pensait qu'il y avait quelque chose qui motivait ça, ce monsieur s'il se couche à 22h et se lève à 6h ou s'il se couche à minuit et se lève à 8h, il a 8h de sommeil et cela paraît amplement suffisant à M. Hilty. On parle au maximum entre 5 à 10 manifestations dans l'année, où le concierge ne pourrait pas dormir jusqu'à 10h. Il demande si c'est le concierge qui a demandé et comment ça s'est passé. Il ne comprend pas.

Mme de Raemy rejoint M. Hilty, elle n'arrive pas à comprendre qu'on pénalise les associations, des événements communaux pour le confort d'un locataire. Elle est aussi locataire, elle crée du bruit, ses voisins créent du bruit, on ne

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

va pas pénaliser des événements de la commune pour le confort d'un locataire. Si c'est légal, elle comprend, mais en l'occurrence c'est complètement subjectif.

Mme Wasem rappelle que tous les concierges qui sont passés par cet appartement de fonction ont manifesté leur difficulté face au bruit. C'est toute la semaine que le bruit existe, y compris le samedi. C'est un appartement de fonction, le concierge le sait, mais il y a un problème au niveau de l'isolation du bruit et ce sera repensé lors du projet de rénovation de l'école. C'est le concierge actuel qui a demandé de retarder l'horaire des manifestations car il est épuisé, et cela impacte sa famille et ses enfants. Certaines manifestations ont été refusées car il y en avait tellement à la suite, cela fait du 7j/7, de réveil le matin tôt. On ne se rend pas compte mais quand les ballons tapent contre les murs, dans l'appartement, cela fait énormément de bruit. Là, on essaie de préserver le concierge en réduisant l'horaire des manifestations qui font du bruit à 10h. On réfléchit à autoriser un accès plus tôt aux manifestations qui ne font pas de bruit, mais celles-ci sont rares. Mme Wasem est d'accord, qu'on a tous des voisins qui peuvent être bruyants mais cela ne fait pas le même bruit que des ballons qui tapent contre le mur. Tout peut être discuté mais on peut comprendre que, vu la vétusté du bâtiment et l'isolation, c'est quelque chose qui pose problème.

M. Cheyroux partage l'étonnement. Il est vrai aussi qu'il n'y a pas beaucoup de dimanches matin qui sont pris dans l'année et reporter sur le dimanche le bruit qui est fait dans la semaine a un trop fort impact par rapport aux faits. S'il se plaint d'un mouvement de porte de hangar, cela peut être respecté en faisant bouger cette porte la veille ou près des 10h. M. Cheyroux suggère qu'on regarde au niveau du CVI, pour un relogement d'ici à ce que son logement de fonction soit refait. Si un logement au CVI se libère, le concierge peut y être mis en priorité là-dessus. C'est pas loin de l'école, et il est seul à y travailler, son épouse n'y travaille pas. Faire 200m, ça l'aère avant d'aller au boulot. Pareil, cela a un fort impact au niveau du buzz. C'est très disproportionné, aussi pour lui par rapport à tout le bruit qu'il entend. Ça doit être insupportable et puis ça doit travailler les nerfs.

M. Hilty revient avec une demande qui va être simple : c'est d'évaluer la situation potentielle d'événements du dimanche matin qui pourraient générer un surplus de bruit et de reconsidérer de s'adapter en fonction des différentes manifestations et d'arriver avec des heures qui sont quand même beaucoup plus appropriées que dix heures. Parce que dix heures, pour lui, et il s'excuse du terme, c'est du « foutage de gueule ». Dormir jusqu'à 10h un dimanche, soit le concierge se met des avoïnées le samedi soir et il n'arrive pas à se réveiller, mais là, M. Hilty est désolé mais 10h du matin, le dimanche, il ne comprend pas.

Le Président demande que l'on puisse clore le débat avant de parler étêtage des fleurs. Il demande à M. Hilty de répéter sa demande.

M. Hilty demande qu'on évalue les événements qui ont lieu ces fameux dimanches pour avoir un statut de combien d'événements on parle et de reconsidérer cette heure en fonction de ces différents événements. Pour revenir sur ce que M. Cheyroux disait, sur la proportionnalité, cette mesure à 10h est-elle appropriée par rapport au nombre d'événements et surtout ceux qui ont un impact au niveau du bruit. Par exemple, le foot, si on parle du hangar, tout est mis en place la veille, donc le bruit des ballons d'accord, mais pas du hangar.

Mme Wasem indique que le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal.

f) Antenne 5G au 272, route de St-Julien

Mme Habiyakare a une question au Conseil administratif sur une antenne 5G au 272, de la route de St-Julien. Elle demande comment le Conseil administratif peut aider à faire enlever cette antenne avant qu'elle ait des conséquences néfastes pour les gens qui habitent autour.

g) Famille ukrainienne

Mme Habiyakare relève que la famille ukrainienne est arrivée à Perly et que les habitants ont été gentils avec eux. Mme Habiyakare a visité la famille, avec Mme Bowman et Véronique Preti. La famille était tellement contente d'avoir cet appartement. La veille de la rentrée scolaire, elle a organisé une fête pour les gens qui ont aidé et c'était très convivial.

Mme Wasem signale qu'une photo a été publiée de cet événement dans les Pages Jaunes.

h) CMNet

M. Cheyroux, relevant que la commune a financé les infrastructures informatiques, demande comment la commune peut obtenir une rétrocession sous forme de service informatique permettant de recevoir les documents en ligne.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny indique que le CMNet fait actuellement l'objet d'une révision pour en corriger les défauts. Ce n'est pas le bon moment de mettre en place cette application. Mais, la transmission d'information par email peut être traitée de manière distincte, indépendamment de l'outil CMNet.

i) Séances du Conseil municipal

M. Cheyroux demande s'il y a une visibilité sur une nouvelle version du règlement.

Mme Bourquin Guidi demande à recevoir rapidement les dates des Conseil municipaux en 2023.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil municipal, qu'il qualifie de riche et importante, à 23h21.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Stéphane Hilty

Le Secrétaire
Jacques Nierlé